

# **[REGLEMENT CONCOURS]**

## **GAGNEZ VOTRE SEMINAIRE A LA COLLOC**

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

La SAS La Colloc, ci-après la « société organisatrice »,  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 817 980 501  
dont le siège social est situé au 42 avenue de la Perrière à Lorient.

Organise du 15 juin 2018 12h00 au 22 juin 2018 minuit, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « GAGNEZ VOTRE SEMINAIRE A LA COLLOC » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique ou morale âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants : France, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Suisse, Allemagne, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule sur la plate-forme facebook.com, et sera relayé sur instagram, twitter et linkedin, aux dates indiquées dans l'article 1. Le jeu sera également relayé sur notre site internet [www.la-colloc.co](http://www.la-colloc.co)

La participation au jeu s'effectue en répondant au questionnaire disponible sur la page Facebook de la Colloc <https://www.facebook.com/LaCollocLorient> et en likant cette même page Facebook.

« OYE OYE », Grand jour pour nous, nous lançons notre petite dernière « EXPERIENCE », nos séminaires décalés qui « sortent des sentiers battus » et totalement immergés dans l'univers de la Colloc, à Lorient en Bretagne. Pour l'occasion, on lance un MEGA JEU CONCOURS où toutes les entreprises peuvent participer pour gagner leur SEMINAIRE ! Et ça c'est quand même super stylé, non ??? Alors participez au jeu concours, partagez autour de vous (ça vous donne une chance de + de gagner) et taggez vos amis (vous savez, celui qui adore partir en séminaire ?) ! Vous avez 1 semaine, alors Go Go GO.

Pour comprendre un peu mieux tout ça :

>> Info sur nos séminaires Experience : <https://experience.la-colloc.co/>

>> Participer au jeu concours : <https://concours.fbapp.io/vfvzyu>

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

#### **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Un gagnant sera tiré au sort le lendemain suivant la fin du jeu.

Le gagnant sera contacté dans les 3 jours suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 8 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera une entreprise gagnante parmi les participants ayant répondu au questionnaire et aimé la page Facebook de la Colloc.

#### **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté du lot suivant, attribué au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant. Le gagnant remporte le lot suivant :

- Un séminaire de 2 jours dans la limite de 15 participants d'une valeur de 8 000€HT.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La date de l'utilisation des lots sera définie entre la société organisatrice et le gagnant.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

#### **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

#### **ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT**

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est disponible en libre consultation sur le site [www.la-colloc.co](http://www.la-colloc.co)

Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1 ou par mail [hello@la-colloc.com](mailto:hello@la-colloc.com) pendant toute la durée du jeu.